

ATEX 0

Sensibilisation

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R.4227-49 du Code du Travail : « Lorsque des atmosphères explosives peuvent se former en quantités susceptibles de présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs ou d'autres personnes, l'employeur prend les mesures nécessaires,,

OBJECTIFS

- Connaître les risques liés aux interventions en zones d'Atmosphères Explosives (ATEX)
- Connaître les mesures de prévention à adopter en ce qui concerne les ATEX
- Connaître les consignes de sécurité définies par le chef d'établissement

PROGRAMME

THEORIE

- LA REGLEMENTATION ATEX
 - Points clés de la réglementation
 - Principes de prévention
- EVALUER LES RISQUES LIES AUX ATEX
 - Facteurs de risques
 - Types de zones ATEX

• MAINTENANCE EN ENVIRONNEMENT ATEX

- Procédure d'accès en zone ATEX
- Marquage et zone ATEX
- Les formations ATEX

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard

PUBLIC CONCERNE : Toute personne évoluant à proximité d'une zone ATEX

PRE-REQUIS :

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 0,5 JOUR (3 HEURES 30)

ACCESSIBILITE HANDICAPE : En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM • Une attestation est remise à l'issue de la sensibilisation.
• Cette sensibilisation doit être renouvelée aussi souvent que nécessaire.